



Avis d'appel public à la concurrence

Organisme passant le marché : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANANT DE L'ISERE,
Contact : pascale.burlet@cma-isere.fr – 04.76.70.82.03
Adresse : 20 Rue des Arts et Métiers – ZAC Bouchayer-Viallet – 38026 GRENOBLE Cedex 1

Objet du marché : Fourniture et pose d'une cuisine professionnelle pour un bâtiment administratif et de formation sur site de Bourgoin-Jallieu

Mode de passation : Procédure adaptée (articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique) **Type de marché :** Travaux

Type de prestations : Exécution

Renseignements relatifs au lot :

Lots	Désignation	CA minimum demandé	Effectifs totaux du lot
UNIQUE	Equipement de cuisine	CA1	Eff1

Option : Il n'y a pas d'options, ni de variante dans ce projet

Estimation du montant des travaux tous lots confondus : 216 000 € HT

Date prévisionnelle de début de travaux : Février 2021

Durée : Le délai d'exécution des travaux est de **12 mois**

Date limite de réception des offres :

Vendredi 06 novembre 2020 à 10h00

Délai minimum de validité des offres, à compter de la date limite de remise (en jours) : 120.

Obtention du dossier de consultation au format électronique : www.sudest-marchespublics.com
ou www.cma-isere.fr

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
Critère technique : 60% - Critère économique : 40%. La pondération des critères est définie au règlement de la consultation

Demande de renseignements : Renseignement(s) administratif(s) : pascale.burlet@cma-isere.fr et au 04 76 70 82 03

Renseignement(s) technique(s) uniquement par mail : AIM – sandrine.vialle@cuisine-ingenierie.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

En cas de litige, le Tribunal compétent est :
Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun - B.P. 1135 - 38022 Grenoble Cedex
Tél. : 04 76 42 90 00
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr.

Précision concernant l'introduction des recours :

- Référé précontractuel : art L551-1 et R551-1 du CJA avant la conclusion du contrat
- Référé contractuel : art L551-13 et R551-7 après la conclusion du contrat
- Recours Tropic : art R421-1 du CJA dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet
- Recours pour excès de pouvoir

Date d'envoi à la publication : 16 octobre 2020